Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ASSOCIATION SOUS TOUS LES TOITS DU MONDE
Maison des associations BP97
1 Rue du Minotaure
91350 Grigny

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ASSOCIATION SOUS TOUS LES TOITS DU MONDE

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au Président de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association **SOUS TOUS LES TOITS DU MONDE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe « Faits marquants de l'exercice », un changement de présidence est intervenu au cours de l'exercice sans passation de gestion formalisée, entraînant un défaut d'accès à une partie des pièces justificatives nécessaires à l'établissement des comptes. Dans ce contexte, des décaissements pour un montant total de 43 094 € se sont révélés dépourvus de pièces justificatives et ayant été maintenu en charges exceptionnelles sur la base d'une attestation de responsabilité de la présidence.

Je n'ai pas été en mesure de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés permettant de m'assurer de la réalité et du correct rattachement à l'objet associatif de ces opérations, dont l'incidence cumulée s'élève à 43 094 €.

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note 2 « Continuité d'exploitation », de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve » et dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifique

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport moral et financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du président et les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Savigny-sur-Orge, le 27 juillet 2026

Pape Sébastien DIENE

Commissaire aux comptes



Bilan

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels	2 002	272	1 730	
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	6 039		6 039	
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	**8 041**	**272**	**7 769**	**0**
STOCKS ET EN-COURS	1 381		1 381	
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes	1 381		1 381	
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	8 183		8 183	
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	13 059		13 059	
Charges constatées d'avance				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	144 141		144 141	207 861
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	**166 764**	**0**	**166 764**	**207 861**
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	**174 805**	**272**	**174 533**	**207 861**

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	199 486	164 782
Excédent ou déficit de l'exercice	-42 787	34 704
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	**156 699**	**199 486**
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	**156 699**	**199 486**
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	**0**	**0**
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)	**0**	**0**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 620	6 000
Dettes issues de legs ou de donations		
Dettes fiscales et sociales	12 214	2 375
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 000	
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	**17 834**	**8 375**
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	**174 533**	**207 861**

Compte de résultat

Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	1 473	
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	247 859	283 708
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		1 635
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	9 694	3 445
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**259 026**	**288 788**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	88 059	75 628
Aides financières		7 500
Impôts, taxes, et versements assimilés	1 607	1 848
Salaires	142 844	143 742
Cotisations sociales	17 656	20 292
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	272	
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	881	2 133
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**251 318**	**251 144**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**7 708**	**37 644**
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	**0**	**0**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		

Postes	2025	2024
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)	**0**	**0**
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	**0**	**0**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	**7 708**	**37 644**
Produits exceptionnels (V)		
Charges exceptionnelles (VI)	50 494	2 940
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**-50 494**	**-2 940**
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	**259 026**	**288 788**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	**301 813**	**254 084**
EXCÉDENT OU DÉFICIT	**-42 787**	**34 704**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	**0**	**0**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	**0**	**0**

Annexe

Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.
L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024.**
Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **174 533,05 €.**
Le résultat net comptable est **une perte** de **-42 786,64 €.**
Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Note 1 — Faits marquants de l'exercice

- Un changement de présidence est intervenu au sein de l'association en cours d'exercice, sans passation de gestion formalisée entre l'ancienne et la nouvelle direction. Cette situation a entraîné, pour l'établissement des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, un défaut d'accès à une partie des pièces justificatives et informations comptables.

- Conscientes de cette situation, la présidente et la trésorière de l'association ont signé une attestation sur l'honneur par laquelle elles assument la responsabilité d'avoir fait établir les comptes de l'exercice sur la seule base des éléments effectivement disponibles à la date de leur arrêté.

A noter également les points suivants :

1.1 Dépenses non justifiées

Au cours de la revue des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, il a été constaté qu'un ensemble de décaissements, comptabilisés dans les comptes 658001 et 658005 pour un montant total de 55 529,84 €, n'était appuyé d'aucune pièce justificative.
Des recherches ont été menées par la présidence de l'association. Elles ont permis de retrouver des justificatifs pour un montant de 12 435,68 €, qui ont été reclassés selon leur nature :
Charges de l'exercice reclassées par nature10 640,00 €Charges se rattachant à l'exercice antérieur (compte 672)1 200,00 € Créance à recouvrer auprès d'un fournisseur (facture réglée en double)595,68 €Total justifié12 435,68 €
Le solde résiduel a été reclassé en charges exceptionnelles (compte 671) suite à l'engagement de la présidence par le biais de la délivrance d'une attestation sur l'honneur.

1.2 Apurement du compte de caisse

Le compte de caisse (531000) présentait au 1er janvier 2025 un solde débiteur de 3 500,00 €, repris à l'ouverture et n'ayant enregistré aucun mouvement au cours de l'exercice. Ce solde ne correspondant à aucune encaisse physique existante, il a été apuré par le compte de charges exceptionnelles pour 3 500,00 €.

1.3 Incidence globale

L'incidence totale de ces retraitements sur le résultat exceptionnel de l'exercice s'élève à 46 594,16 €. Les reclassements décrits au point 1.1 sont sans incidence sur le résultat ; seul l'apurement du compte de caisse, pour 3 500,00 €, dégrade le résultat de l'exercice.
Il a par ailleurs été constaté en charges à payer les honoraires du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2025, pour 3 000,00 €.

Note 2 — Continuité d'exploitation

Continuité d'exploitation
Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation.
Au 31 décembre 2025, l'association dispose d'une trésorerie de **144 140,89 €** et de fonds propres positifs après affectation du résultat de l'exercice, lui permettant de faire face à ses engagements à court terme.

Les ressources de l'association proviennent principalement de subventions publiques, dont le montant s'élève à **247 859,25 €** sur l'exercice, versées notamment par la Caisse d'allocations familiales de l'Essonne, l'Agence de services et de paiement, la Ville de Grigny et le Centre de gestion.
Les anomalies décrites en note 1 ont été identifiées par les organes de gouvernance et font l'objet de travaux de régularisation ainsi que d'un renforcement des procédures de contrôle interne. Bien qu'elles soient susceptibles de conduire les organismes financeurs à solliciter des justifications complémentaires ou à procéder, le cas échéant, à des ajustements des financements accordés, le conseil d'administration considère, au regard des éléments dont il dispose à la date d'arrêté des comptes, que ces circonstances ne remettent pas en cause la capacité de l'association à poursuivre normalement son activité.
Cette appréciation repose notamment sur le maintien des financements notifiés pour l'exercice 2026, le niveau de trésorerie disponible, ainsi que sur les mesures correctrices engagées par l'association visant à renforcer son dispositif de contrôle interne et le suivi des financements publics.
En conséquence, les comptes annuels ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation et non en valeurs liquidatives.

Événements significatifs

Evénements post-clôture

Sans impact :

- la nomination d'une nouvelle présidente le 18 mai 2026, dans un contexte de reprise de gouvernance consécutif aux difficultés mentionnées ci-dessous ;
- le dépôt d'une plainte pénale par l'association le 1er juillet 2026, en lien avec les faits ayant affecté la disponibilité des informations et pièces comptables de l'exercice.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.
Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.
Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.
Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.
Cas des disponibilités en devise :
Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédent la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Subventions

Inscription proratisée :

La société a bénéficié de subventions qui ont été imputées en résultat d'exploitations au prorata des frais engagés. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé, que des dépenses ont été engagées mais que les subventions n'ont pas encore été reçues. La quote-part des subventions qui financent des dépenses immobilisées est reprise en résultat d'exploitations au même rythme que l'amortissement desdites dépenses. La partie acquise mais non encore rapportée au résultat est comptabilisée en fonds propres, en subventions d'investissements.

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, **SOUS TOUS LES TOITS DU MONDE** présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

Changement d'estimation

Correction d'erreurs

Informations additionnelles

Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés

Rubriques	Informations
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	
Nom Siège N° d'identification si entité française Lieu où les états financiers consolidés peuvent être obtenus	
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus petit d'entités compris dans l'ensemble visé ci-dessus dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	
Nom Siège N° d'identification si entité française Lieu où les états financiers consolidés peuvent être obtenus	

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles		2 002		2 002
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts		6 039		6 039
Autres immobilisations financières				
TOTAL		**8 041**		**8 041**

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets & licences						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles				272		272
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL				272		272

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts	6 039	6 039		
Autres immo. financières				
Clients douteux				
Autres créances clients	8 183	8 183		
Personnel et comptes rattachés	1 919	1 919		
Sécurité sociale et autres org. sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers	10 544	10 544		
Charges constatées d'avance				
TOTAL	**26 685**	**26 685**		
Prêts accordés en cours d'exercice	6 039	6 039		
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
TOTAL		

Précisions sur certains postes d'actif

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Situation nette					
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice					
TOTAL					
Autres					
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL					
TOTAL GÉNÉRAL					

Titres associatifs

Fonds dédiés

Rubriques	Début d'exercice	Reports	Utilisations montant global	Utilisations dont rembours.	Transferts (A)	Cloture Montant global (B)	Clôture projets sans dépense
Subventions d'exploitation							
TOTAL							
Contributions financières d'autres organismes							
TOTAL							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							
TOTAL GÉNÉRAL							

Provisions

Nature de la provision	À l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non-utilisées	À la clôture de l'exercice
Provisions pour risques					
Provisions pour charges					
TOTAL					

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 620			
Personnel et comptes rattachés	3 563			
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	8 042			
Impôts sur les bénéfices				
TVA	275			
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	333			
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	1 000	1 000		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	14 834	1 000		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Précisions sur certains postes de passif

Produits constatés d'avance	Montant	Commentaire
TOTAL		

Informations relatives au compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires

Rubriques	France	Étranger	Total
Chiffre d'affaires			
TOTAL			

Legs, donations et assurances-vie

Rubriques	Montant
Produits	
Perçu au titre d'assurances-vie Legs ou donations - art. 213-9 Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés Reprise des dépréciations d'actifs reçus pas legs ou donations destinés à être cédés Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
TOTAL	
Charges	
Valeur nette des biens reçus par legs ou donations destonés à être cédés Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	
TOTAL	
TOTAL GÉNÉRAL	

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Organismes sociaux - Autres charges à payer	70	
TOTAL	**70**	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Organismes sociaux - Produits à recevoir	-1 284	
TOTAL	**-1 284**	

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes Afférents aux services autres		
TOTAL		

Produits et charges exceptionnels

Rubriques	Montant	Commentaire
Produits exceptionnels		
TOTAL		
Charges exceptionnelles		
TOTAL		



SMARTCOMPTA91

SIREN : 851949990

10 BOULEVARD LOUISE MICHEL, 91000 EVRY-COURCOURONNES